

Communiqué de presse

Expérimentation en matière de justice restaurative à la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Expérimentation Justice Restaurative

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a été retenue pour mener une expérimentation en matière de justice restaurative. Cette expérimentation est conduite par l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) et sous la direction du service de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (SADJAV).

L'objectif est de proposer une offre locale de justice restaurative à l'ensemble des justiciables, via un réseau d'acteurs locaux, réunissant les services d'aide aux victimes, les autorités judiciaires et les services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.



Qu'est-ce que la justice restaurative ?

Depuis 2014, la loi offre à toute personne auteur ou victime d'une infraction la possibilité de recourir à une mesure de justice restaurative.

La justice restaurative propose un espace de dialogue volontaire entre la victime et l'auteur d'une infraction, confidentiel et sécurisé afin d'échanger autour des répercussions vécues suite à une infraction. Les questions du « pourquoi ? » et du « comment ? » peuvent ici être formulées et espérer trouver des réponses. Des professionnels formés encadrent le dispositif et accompagnent les participants à se préparer aux rencontres.



Une journée de présentation de l'expérimentation

Le jeudi 16 juin 2022, de 9h30 à 12h30, à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, 20 place Verdun, en salle Eric Négron, aura lieu la journée de présentation de l'expérimentation en matière de justice restaurative auprès des magistrats de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, mais aussi des partenaires institutionnels (avocats, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, associations d'aide aux victimes).

Contacts presse :

Charlotte REVOL, cheffe de cabinet de la première présidence, charlotte.revol@justice.fr

Alexandra MARINÉ, chargée de communication à l'IFJR, communication@justicerestaurative.org